

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 25 mai 2021 à 19h00**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni à l'espace animation, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUERINOT, Maire, qui déclare la séance ouverte.

Présents : Didier GUERINOT, Karine LEBLOND, Lionel CHOLLET, Aurélie LEFRANCOIS-LOISEL, Rodolphe PELLETIER, Béatrice QUEMIN, Jean-Marie DELAVAUD, Angélique BARRIERE, Patrick FRERET, Marion FORET, Rémy BLANCHARD, Sandrine SEZNEC, Isabelle STIEVENARD, David ROUZE, Sylvie MORIN, Antoine DAVID

Absent(s) : Jérôme LE ROUX, Paulin DELAMARE, Valérie CRESTEE,

Absent(s) excusé(s) :

Pouvoir (s) : Jérôme LE ROUX donne pouvoir à Didier GUERINOT, Paulin DELAMARE donne pouvoir à Marion FORET et Valérie CRESTEE donne pouvoir à Aurélie LEFRANCOIS-LOISEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la validation par la Préfecture des demandes de subventions pour les deux projets phares de la Mairie : Rénovation de la maison du sonneur et extension de la Mairie. La Préfecture interviendra à hauteur de 40% du cout HT des projets.

Cette validation entraîne le passage des deux dossiers dans les commissions départementales au cours desquelles les deux projets peuvent obtenir une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 30% du coût HT. Enfin, l'Agglomération Seine-Eure participera également en fonction du reste à charge de la commune, l'objectif étant un subventionnement total de 80%.

Par ailleurs, Monsieur le Maire revient sur les travaux de réfection de la rue Abbé Bellemin. Le chantier touche à sa fin et devrait être terminé vendredi 28 mai sauf problématiques climatiques. Il déplore l'attitude des riverains qui, même si les travaux ont entraîné des perturbations de la circulation, ont été très vindicatifs auprès des services de la Mairie, voire pour certains à la limite de la politesse.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Rémy BLANCHARD est désigné secrétaire de séance et l'accepte.

ORDRE DU JOUR :

1. Tirage au sort des jurés d'assises
2. Convention financière « petits aménagements de voirie »
3. Convention de mise à disposition de la grange pour les actions « ADOS » du mercredi
4. Travaux à l'église Saint Martin et demande de subvention
5. Alarmes intrusion et incendie pour les écoles et demande de subvention
6. Achat d'un vidéoprojecteur pour la 8^{ème} classe primaire et demande de subvention
7. Modification de la délibération « Cession des fonds de parcelles de la Briqueterie »
8. Cession de terrain pour la sente piétonne
9. Validation devis division de terrain pour la sente piétonne
10. Participation au projet PCAET de l'agglomération Seine-Eure (*Plan Climat Air Energie Territorial*)
11. Achat d'un camion pour les services techniques
12. Permanences électorales des 20 et 27 juin 2021

Tirage au sort des jurés d'assises

En application de l'article A36-12 du code de procédure pénale, le nombre de jurés constituant la liste annuelle pour le département de l'Eure est fixé à 500. Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, toutes les communes dont la population atteint ou dépasse le chiffre de 1.300 ont à désigner leurs jurés.

Conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, et en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté du 4 juin 2020. En ce qui concerne la commune, 6 jurés doivent être tirés au sort. Le tirage au sort est réalisé par le conseiller municipal le plus jeune, Marion FORET, et par le conseiller municipal le plus âgé, Patrick FRERET.

Ne sont pas retenues les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Les six électeurs tirés au sort sont :

-  Electeur N°1045 : Madame MARTENS (LENDORMY) Natali De Jesus
-  Electeur N°1213 : Madame PICHE (PIVAIN) Aurélie Céline
-  Electeur N°0541 : Monsieur FIKRI Rachid Salem
-  Electeur N°0311 : Monsieur COUSTEIX Patrick Paul
-  Electeur N°1146 : Madame OGER (LECOLLIER) Laetitia
-  Electeur N°1424 : Monsieur TESSIER Laurent

2021-05-01 : Convention financière « petits aménagements de voirie »

Monsieur le Maire présente la convention « petits aménagements sur voirie communale au titre de l'année 2021 » de l'agglomération Seine-Eure qui fixe les modalités techniques et financières des petits aménagements réalisés sur les voies communales qui sont justifiés par les obligations du Maire au titre de ses pouvoirs de police ou par la circulation publique.

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose d'aménager trois ralentisseurs avec signalisation sur la route de Saint-Cyr.

Conformément aux termes de la délibération du Conseil Communautaire 2021-33, la présente convention est conclue pour un engagement financier de l'Agglomération Seine-Eure de 25.000 € HT maximum sur la durée du mandat (2020-2026). Dans ce cadre, aucune participation financière de la commune n'est demandée sur ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention « petits aménagements sur voirie communale au titre de l'année 2021 » de l'agglomération Seine-Eure.

2021-05-02 : Convention de mise à disposition de la grange pour les actions « ADOS » du mercredi

Karine LEBLOND explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa compétence « Enfance – jeunesse », la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a besoin de locaux pour accueillir le public adolescent (12-17ans) de la commune les mercredis et pendant les vacances scolaires de 14h30 à 17h30.

Aussi, il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, la Grange située dans le parc Saint Nicolas et les sanitaires du Pigeonnier. Les activités ont débuté le 5 mai dernier et le programme des activités des congés scolaires de juillet et août, préparé avec les adolescents, sera bientôt communiqué.

Question de Rodolphe Pelletier : Y a-t-il une mise à disposition de matériel ?

Réponse : Aucun matériel n'est prévu dans cette convention. Le service enfance jeunesse apporte tout le matériel nécessaire 5babyfoot, tables de ping-pong et tous les accessoires nécessaires aux activités).

Question de Jean-Marie Delavaud : Quelle publicité a été faite pour prévenir les ADOS de la commune ?

Réponse : Tous les moyens de communication ont été utilisés (Panneau Pocket, Site Internet, Newsletter) et des affiches ont été mises au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition de la grange aux services enfance jeunesse de l'Agglomération Seine-Eure les mercredis et vacances scolaires jusqu'au 31 août 2021.

2021-05-03 : Travaux à l'église Saint Martin et demande de subvention

Lionel CHOLLET informe les membres du Conseil Municipal que, suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études BESB sur les poutres en bois de l'église Saint Martin, il convient de réaliser des travaux de renforcement des poutres et des travaux de remise en état de la structure du clocher.

Aussi, Monsieur Chollet présente le devis de la Maison Dupuis, artisans du patrimoine, dont le montant s'élève à **10.274,69 € HT**. Les deux autres entreprises consultées n'ont pas répondu ou souhaité s'engager sur le projet.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des derniers travaux de rénovation de l'église, travaux commencés il y a plusieurs années.

Question de Patrick Freret et Jean-Marie Delavaud : Sait-on pourquoi les autres entreprises n'ont pas répondu ? Cela peut-il être dû aux risques des travaux ?

Réponse : Les entreprises sont spécialisées dans les travaux relatifs aux bâtiments historiques et leur non-réponse n'est pas significative de risques mais plutôt liée au faible montant des travaux.

Monsieur Rodolphe Pelletier précise également que le devis prévoit la réparation de la cloche qui pourra ainsi de nouveau fonctionner.

Par ailleurs, dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention dans le cadre du programme « Mon village, Mon amour » ainsi que tout autre organisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise « Maison Dupuis » d'un montant de 10.274,69 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter le département pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Mon village, Mon amour » mais aussi tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution financière sur le projet.

2021-05-04 : Alarmes intrusion et incendie pour les écoles et demande de subvention

Après échanges avec les directrices des écoles, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les boutons permettant d'ouvrir les barrières vont être remplacées par des contacteurs à clé afin d'empêcher les sorties inopinées des enfants.

1°) Alarme Incendie

L'alarme incendie de l'école maternelle doit être remplacée car celle qui est en fonction aujourd'hui n'est pas audible dans l'intégralité du bâtiment et en particulier dans la cantine. Aussi, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Securifeu d'un montant de **3.519,70 € HT**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise « Securifeu » d'un montant de 3.519,70 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière sur le projet.

2°) Alarme Intrusion

Dans le cadre des exercices PPMS réalisés dans les écoles pour se préparer à tout risque majeur, il serait souhaitable d'installer dans les trois écoles de la commune une alarme intrusion. Le devis d'installation proposé par la société Securifeu est d'un montant de **8.352,70 € HT**.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter des subventions afin de réduire le montant investi par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise « Securifeu » d'un montant de 8.352,70 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière sur le projet.

2021-05-05 : Achat d'un vidéoprojecteur pour la 8^{ème} classe primaire

Suite à l'ouverture d'une 8^{ème} classe à l'école primaire, la directrice de l'école Fleming sollicite la Mairie pour l'achat d'un vidéoprojecteur afin de doter l'enseignant des mêmes moyens techniques que l'ensemble des enseignants des trois écoles de la commune.

Le devis de l'entreprise Copyweb, qui gère le parc informatique de l'école, est d'un montant de **3.073,50 € HT**. L'équipement installé ressemblera à une tablette géante, installée sur un mobilier à roulettes permettant de le déplacer facilement, la classe étant plus petite que les autres.

Les équipements numériques étant subventionnables et la Mairie n'ayant pas eu recours à cette subvention dans le cadre des équipements de l'école, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du département ou de tout autre organisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise «Copyweb » d'un montant de 3.073,50 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière sur le projet.

2021-05-06 : Modification de la délibération « Cession des fonds de parcelles de la Briqueterie »

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, la délibération 2020-12-08 relative à la cession des fonds de parcelles de la Briqueterie a été adoptée. Celle-ci mentionnait que le projet ne serait réalisé que si toutes les parcelles étaient vendues.

A ce jour, seule une parcelle n'a pas d'acquéreur. Monsieur le Maire propose de confirmer le projet afin de se décharger de la partie entretien desdites parcelles. Une clause prévoyant l'achat de la parcelle restante en cas de vente de la maison en alignement de celle-ci est prévue avec le notaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  **Confirme le prix de cession des parcelles à 6.20 € le m²,**
-  **Autorise Monsieur le Maire à procéder au bornage des parcelles,**
-  **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents**

2021-05-07 : Cession de terrain pour la sente piétonne

Dans le cadre de la création d'une sente piétonne le long de la départementale 840 permettant de sécuriser les déplacements des élèves vers le nouveau collège, la commune doit acquérir des parties de parcelles appartenant à plusieurs propriétaires.

Certains sont aujourd'hui identifiés, d'autres sont recherchés par le notaire Maître Paty.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les conventions d'acquisitions desdits terrains dans la mesure où ceux-ci sont cédés à titre gracieux.

Dans le cas où les propriétaires souhaiteraient vendre leur terrain, le Conseil Municipal sera consulté pour validation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  **Autorise Monsieur le Maire à signer les acquisitions de terrains cédés à titre gracieux par leurs propriétaires et à en rendre compte au Conseil Municipal,**
-  **Demande à Monsieur le Maire de soumettre à la validation du Conseil Municipal toute cession à titre onéreux.**

2021-05-08 : Validation devis division de terrain pour la sente piétonne

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une sente piétonne entre La Saussaye et Saint Pierre des Fleurs, la société CALDEA a été consultée pour la division parcellaire à réaliser.

Deux devis sont présentés correspondants aux différentes parcelles concernées (*Cf. plan ci-joint*) :



Devis 2105052 d'un montant de **2165,00 € HT**

Devis 2105053 d'un montant de **1.740,00 € HT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les deux propositions de l'entreprise « CALDEA » et autorise Monsieur le Maire à faire borner les parcelles correspondantes au tracé de la sente piétonne.

Remarque de Sylvie MORIN : Les merlons situés le long du nouveau lotissement de « Terres à maisons » sont très bas.

Réponse : Pour palier à cette problématique, des prescription techniques relatives à l'isolation phoniques sont prévues dans les permis de construire des futures maisons. Une sente piétonne sera aménagée entre le lotissement et les écoles via le clos Saint Nicolas.

2021-05-09 : Participation au projet PCAET de l'Agglomération Seine-Eure (Plan Climat Air Energie Territorial)

Vu la loi Energie-Climat du 9 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 ;

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée par délibération du 22 février 2018 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Suite à la réalisation du diagnostic de son territoire en 2019, la collectivité a souhaité se fixer l'objectif suivant à l'horizon 2050 : Devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

Pour répondre à ces objectifs, et soucieuse de co-construire sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs publics et privés, l'Agglomération a décidé d'impliquer les forces en présence, notamment les communes, dans un dispositif de concertation qui doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de La Saussaye,

Après avoir identifié, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal propose que la commune de La Saussaye contribue à l'atteinte des objectifs de la politique air climat énergie de la communauté d'Agglomération Seine-Eure en planifiant la mise en œuvre des engagements listés ci-après en annexe.

2021-05-10 : Achat d'un camion pour les services techniques

Suite au vol du camion « Fiat Ducato », il est nécessaire d'acheter un nouveau véhicule afin de permettre aux services techniques de fonctionner normalement. La commune attend actuellement l'estimation de l'expert relatif au remboursement de l'assurance.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour la validation d'une enveloppe budgétaire pour l'achat du véhicule d'un montant maxi 20.000 €.

Remarque de Patrick Freret : Il serait peut-être utile d'installer une alarme sur le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur la Maire à procéder à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique dans la limite d'un budget de 20.000 € HT.

Tableau des présences aux élections départementales et régionales (20 et 27 juin 2021)

Monsieur le Maire rappelle le rôle des conseillers municipaux lors des élections pour la tenue des bureaux électoraux. Aussi, compte tenu des prochaines élections régionales et départementales planifiées les 20 et 27 juin prochain, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le tableau des permanences.

Le tableau sera transmis avec le compte-rendu de la réunion.

La séance est levée à 21h15.